

Index des Politiques d'Intégration des Migrants

Luxembourg



Lettre de soutien

Les bonnes politiques pour l'intégration des immigrés n'ont rien de mystérieux. Les immigrés doivent avoir la possibilité de participer pleinement à la vie de leur pays de résidence, sans peur d'être discriminés. Ils doivent pouvoir compter sur une législation claire et sans ambiguïté facilitant l'accès à la citoyenneté. La diversité des populations européennes allant croissant, chaque pays doit constamment repenser la signification de la citoyenneté et trouver de nouvelles voies pour vivre ensemble dans une société ouverte. Beaucoup d'entre nous ont travaillé à traduire ces déclarations dans un ensemble de normes respectant au mieux les standards internationaux, normes élaborées entre autre dans le cadre de la coopération européenne sur les questions d'intégration. A de multiples reprises, nos gouvernements nous ont engagés à mettre ces principes en pratique en élevant les standards de nos législations et de nos politiques nationales sur l'intégration des immigrés.

Jusqu'à présent cependant, il a été difficile de vérifier et d'évaluer si les gouvernements ont tenu leurs promesses. L'Index des Politiques d'Intégration des Migrants (MIPEX) révèle « l'écart de bonnes intentions » entre les meilleures pratiques et les politiques mises en place en fournissant des données claires, concises et comparables sur les législations de vingt-huit pays. Nous nous félicitons de la parution de l'Index des Politiques d'Intégration des Migrants, un outil qui applique le puissant outil du *benchmarking* à la politique d'intégration. Nous prendrons connaissance avec intérêt des résultats 2006 pour lancer un débat sur les politiques d'intégration en Europe, au cours duquel les mythes seront remis en cause par les faits et où les meilleures pratiques remplaceront le manque d'ambition.

Signataires

Internationaux

Jan Andersson, Membre du Parlement européen, président de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, Suède

Enrique Barón Crespo, Membre du Parlement européen, Espagne

Edit Bauer, Membre du Parlement européen, Slovaquie

Emine Bozkurt, Membre du Parlement européen, Pays-Bas

Jean-Marie Cavada, Membre du Parlement européen, président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, France

Pascale Charhon, Directrice, European Network Against Racism

Anastasia Crickley, Adjointe au directeur en fonction de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination

Neena Gill, Membre du Parlement européen, Grande-Bretagne

Edite Estrela, Membre du Parlement européen, Portugal

Ignasi Guardans, Membre du Parlement européen, Espagne

António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Portugal

Anneli Jäätteenmäki, Membre du Parlement européen, Finlande

Kostis Hadjidakis, Membre du Parlement européen, Grèce

Barbara Kudrycka, Membre du Parlement européen, Pologne

Jean Lambert, Membre du Parlement européen, Grande-Bretagne

Jeanine Hennis-Plasschaert, Membre du Parlement européen, Pays-bas

Stavros Lambrinidis, Membre du Parlement européen, Grèce

Jo Leinen, Membre du Parlement européen, Président de la Commission parlementaire des Affaires constitutionnelles, Allemagne

Baroness Sarah Ludford, Membre du Parlement européen, Grande-Bretagne

Iñigo Méndez de Vigo, Membre du Parlement européen, Espagne

John Monks, Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats

Claude Moraes, Membre du Parlement européen, Grande-Bretagne

Cem Özdemir, Membre du Parlement européen, Allemagne

Dimitris Papadimoulis, Membre du Parlement européen, Grèce

Lyn Parker, Ambassadeur de Grande-Bretagne aux Pays-bas

Doris Peschke, Secrétaire général, Commission pour les Migrants en Europe

Mary Robinson, Directrice exécutive, Initiative pour une Mondialisation Ethique, Irlande

Raul Romeva, Membre du Parlement européen, Espagne

Martine Roure, Membre du Parlement européen, France

Bjarte Vandvik, Secrétaire général, Conseil européen des réfugiés et exilés

Ioannis Varvitsiotis, Membre du Parlement européen, Président de l'institut 'Konstantinos Karamanlis' pour la démocratie, Grèce

Marius Wanders, Secrétaire général, Caritas Europa

Belgique

Edouard Delruelle, Directeur-adjoint, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Jozef De Witte, Directeur, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Fons Leroy, Directeur général, Service public de l'emploi flamand

Canada

Maurice Basque, Directeur, Institut d'Etudes Acadiennes, Université de Moncton

Gerald Gall, Université d'Alberta

Herbert Marx, ancien Ministre de la Justice, Province de Québec

Minelle Mahtani, Professeur, Université de Toronto

Christopher Manfredi, Professeur, Université McGill

République Tchèque

Alena Gajdušková, Sénateur, Parlement tchèque

Danemark

Halima El-Abassi, Direction, Association danoise contre la discrimination ethnique

Ole Espersen, Professeur et ancien Ministre de la Justice

Jakob Hougaard, Maire pour les affaires d'intégration, Ville de Copenhague

Hans Jensen, Direction, Confédération des syndicats danois

Anders Kamm, Secrétaire général, Conseil danois pour les réfugiés

Morten Kjærum, Directeur, Institut danois pour les Droits de l'Homme

Tøger Seidenfaden, Editeur en chef, Politiken

Knud Vilby, Direction, Association des politiques sociales

Nicolai Wammen, maire, Ville d'Århus

Finlande

Heidi Hautala, Membre du Parlement finlandais

France

Khédidja Bourcart, adjointe au maire de Paris

Allemagne

Lale Akgün, Membre du Bundestag

Lale Akgün, membre du Bundestag
Klaus Bade, Président, Institut pour la recherche sur les migrations et les études
interculturelles, Université d'Osnabrück
Heiner Bielefeldt, Directeur, Institut allemand des Droits de l'Homme
Annelie Buntenbach, Comité exécutif fédéral, Confédération des syndicats allemands
Heidi Krake-Werner, sénateur pour l'intégration, Bureau pour le travail et les services
sociaux, Berlin
Gari Pavkovic, Chef, Département de la politique d'intégration, Ville de Stuttgart
Vicente Riesgo, Fédération des associations de parents espagnols en Allemagne
Roland Schäfer, Président de l'Association des villes et municipalités allemandes et maire de
la ville de Bergkamen
Wilhelm Schmidt, Président fédéral, Association des droits des travailleurs
Rita Süssmuth, ancienne Présidente du Bundestag
Christian Ude, Président de l'association des villes allemandes, maire de la ville de Munich

Grèce

Dimitris Christopoulos, Président, Ligue hellénique des Droits de l'Homme
Miltos Pavlou, Directeur, Point focal national grec sur le racisme et la xénophobie
Kostis Papaioannou, Président, Commission nationale pour les Droits de l'Homme

Irlande

Philip Watt, Directeur, Comité national consultatif sur le racisme et l'interculturalisme

Italie

Vincenzo Cesareo, Secrétaire général, Fondation ISMU
Paolo Reboani, Directeur du département stratégique, Ministère du commerce international
et des politiques européennes
Giuseppe M. Silveri, Directeur général, Département de la politique d'immigration, Ministère
de la « Solidarietà Sociale »

Luxembourg

Georges Bach, Président de la Fédération chrétienne des personnels de transport,
Luxembourg
José Coimbra, Président de la Confédération de la Communauté Portugaise du Luxembourg
Erny Gillen, Président de Caritas Europe et de de la Confédération Caritas Luxembourg
Richard Graf, Président de l'Action Solidarité Tiers Monde
Serge Kollwelter, Président de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés
Michel Legrand, Direction, Service socio-pastoral/Centre intercommunautaire
Jean-Claude Reding, Président de la Confédération syndicale indépendante Luxembourg
Pablo Sanchez, Président de la Fédération des Associations espagnoles au Luxembourg
Robert Weber, Président de la Confédération syndicale chrétienne du Luxembourg
Nico Wenmacher, Président de la Fédération nationale des cheminots, travailleurs des
transports, fonctionnaires et employés du Luxembourg
Michel Wurth, Président de l'Union des entreprises luxembourgeoises

Pays-bas

Rachida Azough, Directrice créative, Kosmopolis
Sadik Harchaoui, PDG de FORUM, Institut pour le développement multiculturel
Agnes Jongerius, Président, Confédération des syndicats néerlandais
Teun van Os van den Abeelen, Président du Comité consultatif sur les affaires étrangères

Pologne

Urszula Gacek, Sénateur, Plateforme civique
Janusz Kochanowski, Médiateur polonais
Irena Rzeplińska, Vice-directrice, Institut des études juridiques de l'Académie polonaise des
sciences, Fondation Helsinki des Droits de l'Homme

Portugal

Rui Marques, Haut commissaire pour l'immigration et le dialogue interculturel
Isabel Mota, membre du conseil d'administration, Fondation Gulbenkian et Partex Gas and
Oil Corporation
Sheikh David Munir, Imam de la Grande mosquée de Lisbonne
António Vitorino, ancien membre de la Commission européenne, chargé de la Justice et des
Affaires Intérieures

Slovenia

Nedžad Grabus, Mufti, Communauté islamique
Zoran Jankovic, Maire de Ljubljana
Mojca Kucler Dolinar, Membre du parlement slovène
Anica Mikuš Kos, Président de la Philanthropie slovène, Association pour la promotion du
bénévolat
Zdenka Cebašek-Travnik, Médiateur pour les Droits de l'Homme
Bojan Trnovšek, Directeur général, Directorat des affaires administratives, Ministère de
l'intérieur
Danilo Türk, Vice-doyen, Université de Droit, Université de Ljubljana, Assistant adjoint pour
les affaires politiques aux Nations Unies, 2000-2005, candidat à la présidence de la
République de Slovénie 2007

Espagne

Ricardo Bofill, Architecte
Manuel Marín, Président du Congrès de députés espagnols et ancien vice-président de la
Commission européenne
Marcelino Oreja, Président de la FCC-Fomento de Construcciones y Contratas et ancien
commissaire européen
Narcís Serra, Président de la fondation CIDOB et ancien vice-président d'Espagne

Grande-Bretagne

Yasmin Alibhai-Brown, Journaliste
Peter Bottomley, Membre du parlement
Lord Dholakia, Membre de la Chambre des Lords
Lord Garden KCB, Membre de la Chambre des Lords
Neil Gerrard, Membre du parlement
Evan Harris, Membre du parlement
Lord Hylton, Membre de la Chambre des Lords
Gwyn Prosser, Membre du parlement
Lord Simon of Highbury, Directeur du groupe Unilever et Suez; ancien président de BP
Derek Wyatt, Membre du parlement

Contenus

Introduction	2
Resultats clés	4
Résultats pour les 28	
Accès au marché du travail	6
Regroupement familial	8
Résidence de longue durée	10
Participation politique	12
Accès à la nationalité	14
Non-discrimination	16
<hr/>	
LU Luxembourg	18
<hr/>	
Annexes	
Experts	24
Partenaires	25

Introduction

Qu'est-ce que le MIPEX?

Le MIPEX mesure les politiques d'intégration des migrants¹ dans 25 états membres de l'UE² et trois pays non membres de l'UE. Il utilise plus de 140 indicateurs de politiques afin de créer une image riche et multidimensionnelle des chances existantes pour les migrants de participer aux sociétés européennes. Le MIPEX couvre six domaines de politiques qui accompagnent un migrant sur son chemin vers la citoyenneté complète : **l'accès au marché du travail**, le **regroupement familial**, la **résidence de longue durée**, la **participation politique**, **l'accès à la nationalité** et la **non-discrimination**. La meilleure pratique pour chaque indicateur de politique est conforme aux normes européennes les plus rigoureuses, issues des conventions du Conseil de l'Europe ou des directives de l'Union Européenne (là où celles-ci sont uniquement des normes minimales, les recommandations pour les politiques valables pour toute l'Europe sont utilisées). Les politiques étant évaluées suivant les mêmes normes dans tous les pays membres, le MIPEX sert donc d'outil de *benchmarking* pour comparer les performances.

Le présent document abrégé fournit un bref aperçu des résultats des 28 pays compris dans l'étude du MIPEX, et le profil de Luxembourg. La publication complète de l'Index des Politiques d'Intégration des Migrants peut être consultée et téléchargée sur le site www.integrationindex.eu

A quoi sert-il?

Le MIPEX a pour objectif d'améliorer les politiques d'intégration des migrants en Europe en fournissant des données objectives, accessibles et comparables pour permettre un examen minutieux et lancer le débat. L'immigration fait partie de la vie dans chaque pays de l'Union européenne. Tous les résidents européens bénéficieront de sociétés cohésives et ouvertes dans lesquelles les migrants et les citoyens auront les mêmes possibilités de participation et de contribution. Les gouvernements créent les cadres politiques et légaux pour les migrants afin qu'ils puissent participer aux côtés des citoyens et, le moment venu, de devenir citoyens à leur tour. Il est donc vital que les politiques d'intégration des gouvernements européens soient examinées avec précision et surveillées. Le MIPEX est conçu en tant que miroir pouvant être présenté aux Etats

membres pour qu'ils voient leurs accomplissements en matière de politique d'intégration des migrants. Les efforts déployés par les gouvernements ne suffisent pas évidemment à réaliser à eux seuls l'intégration des migrants. Les communautés locales, la société civile et chaque migrant ont un rôle à jouer. Le MIPEX offre une plateforme pour un débat factuel entre tous ces acteurs de la politique d'intégration en Europe.

Qui crée le MIPEX

Le MIPEX est développé par un consortium de 25 organisations dirigées par le British Council et le Migration Policy Group (MPG). Les recherches sont conçues, coordonnées et engagées par le MPG en collaboration avec ses partenaires à l'Université de Sheffield et l'Université Libre de Bruxelles.

Comment le MIPEX mesure-t-il les politiques d'intégration des migrants?

Les indicateurs de politiques se réfèrent à une composante très spécifique de la politique d'un des six domaines de politiques ou « domaines ». Pour chacun, le cadre normatif est traduit en trois possibilités de réponse. Le maximum de 3 points est accordé quand les politiques réelles répondent à la meilleure pratique qui est définie selon le cadre normatif du MIPEX. Un score de 2 points est accordé lorsque les politiques sont à mi-chemin de la meilleure pratique, et un score d'1 point lorsqu'elles sont le plus éloigné de la meilleure pratique et donc défavorables. Les indicateurs sont groupés en **dimensions**, qui examinent le même aspect d'une politique donnée, puis en **domaines**, qui comprennent toutes les dimensions d'un domaine de politique donné. Les scores des indicateurs de chaque dimension sont ajoutés et leurs moyennes donnent un score de dimension. En conséquence, chaque domaine possède quatre scores de dimension. La moyenne des quatre scores de dimension de chaque domaine crée un score de domaine. Chaque pays a donc six scores de domaines. Pour obtenir plus d'informations sur la méthodologie de le MIPEX, veuillez consulter le site www.integrationindex.eu.

¹Tout au long de la présente publication, le terme « migrant » fait référence à des citoyens de pays tiers résidant légalement dans un état membre de l'UE. Sauf indication contraire, il ne fait pas référence aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux migrants irréguliers, aux citoyens de l'UE exerçant leur droit à la libre circulation ou aux citoyens de l'UE originaires de l'immigration.

²Le MIPEX est financé par la Communauté Européenne dans le cadre du programme INTI. La demande de candidature pour le financement du MIPEX a été soumise et acceptée avant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en janvier 2007.

Résultats clés

Dans l'ensemble, et pour chacun des six domaines du MIPEX, les politiques d'intégration des 25 pays de l'UE n'obtiennent que des résultats à mi chemin vers une meilleure pratique.

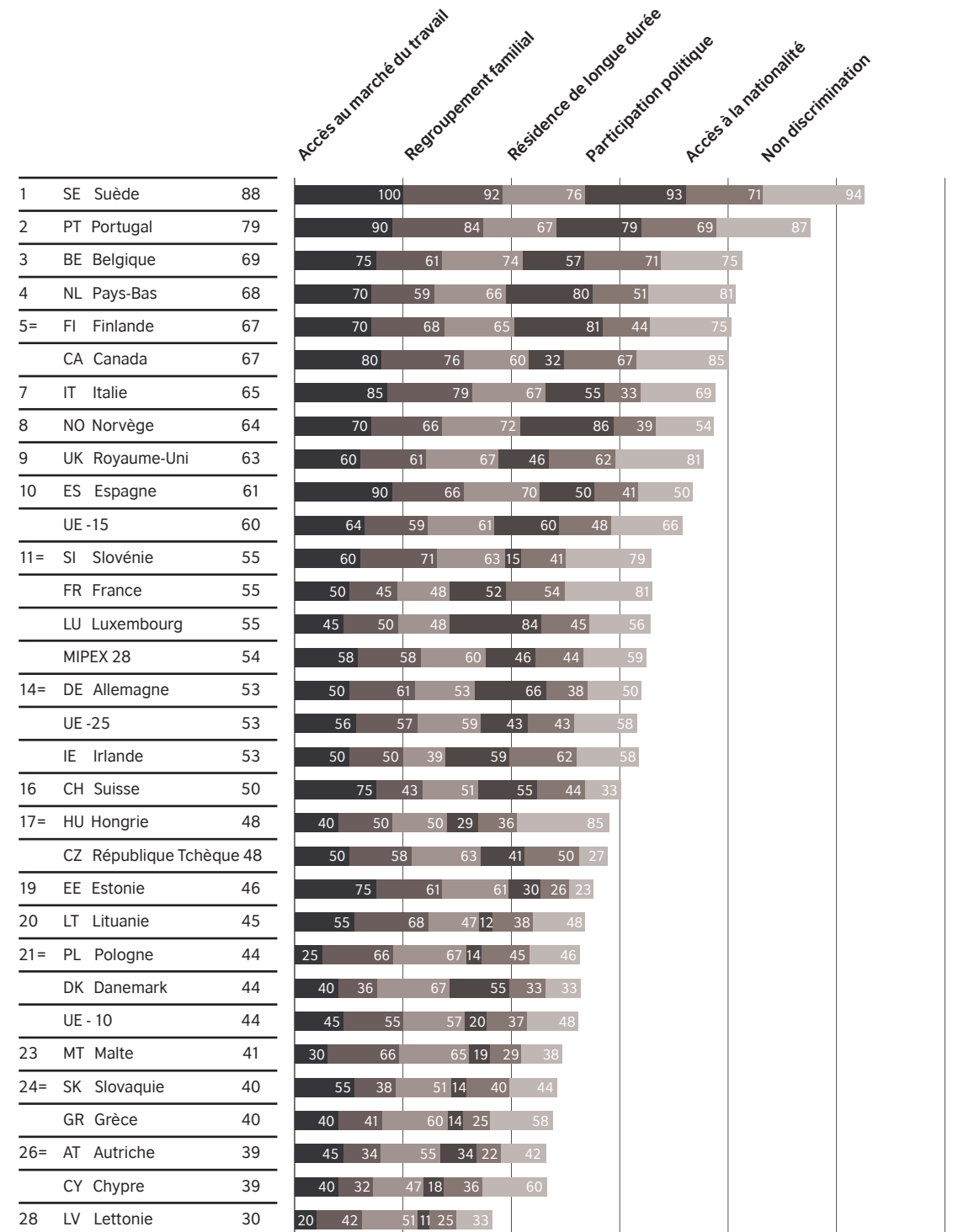
Seules les politiques de la SE ont obtenu des résultats assez élevés leurs permettant d'être considérées comme « favorables » à la promotion de l'intégration. Parmi les 28 pays étudiés par le MIPEX, neuf disposent de politiques qui sont partiellement favorables dans l'ensemble. Ceux-ci sont situés dans les pays nordiques, l'ouest méditerranéen, les pays du BENELUX, le CA et UK. Cinq pays disposent de politiques d'intégration qui sont dans l'ensemble au moins partiellement défavorables (LV, CY, GR, SK, AT). Les pays avec les dix résultats les plus faibles sont les états baltes, les pays de l'est méditerranéen et d'Europe centrale et le DK.

L'UE des 25 a obtenu le meilleur résultat pour les politiques de la **résidence de longue durée**, la **non discrimination**, le **regroupement familial** et l'**accès au marché du travail** arrivant juste derrière. Dans les pays d'Europe occidentale les lois **anti-discrimination** forment le domaine dans lequel les performances sont les meilleures pour promouvoir l'intégration.

L'UE des 25 obtient le pire résultat en ce qui concerne l'**accès à la nationalité** et les politiques de **participation politique**. L'**accès à la nationalité** et la **résidence de longue durée** sont les seuls domaines où même les meilleurs scores ne peuvent pas être considérés comme « favorables ». Les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est obtiennent le plus mauvais score sur la **participation politique**, où les politiques sont en moyenne défavorables.

Un seul pays a obtenu la meilleure pratique pour chaque indicateur d'un domaine (la SE pour l'**accès au marché du travail**). Pour tous les autres domaines, la SE est en tête des 28 pays du MIPEX avec les politiques les plus favorables même si elle n'a pas encore atteint la meilleure pratique. Concernant l'**accès à la nationalité**, la SE est à égalité avec la BE.

Les pays d'Europe occidentale, d'Europe centrale et d'Europe de l'est se rapprochent en ce qui concerne les résultats du **regroupement familial** et de la **résidence de longue durée** mais pour ce qui est de l'accès à la nationalité, l'accès au marché du travail et la participation politique, ceux d'Europe de l'est ont davantage de retard.



Résultats pour les 28 pays

Accès au marché du travail

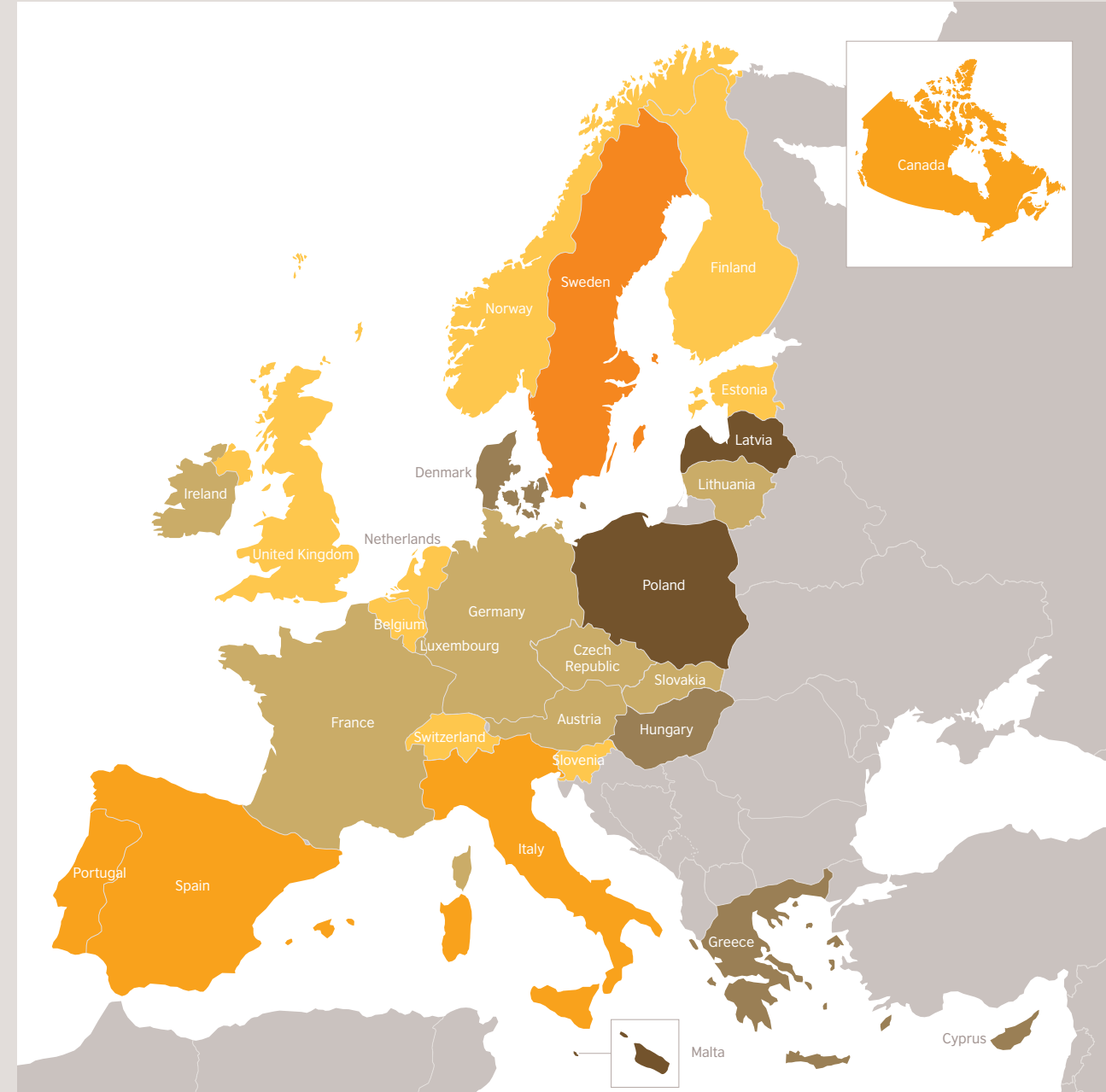
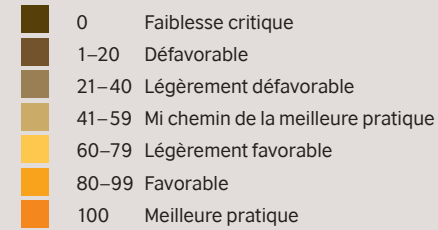
Observations

L'accès au marché du travail dans l'UE des 25 n'est en moyenne qu'à mi chemin de la meilleure pratique. Les migrants sont partiellement **admissibles** et peuvent bénéficier de **mesures d'intégration au marché du travail** qui n'atteignent des résultats qu'à mi chemin de la meilleure pratique. Si les migrants trouvent un emploi, ils disposent de **protections** et de **droits** légèrement favorables en tant que travailleurs. La plupart peuvent renouveler tous les permis de travail à l'exception des permis saisonniers et adhérer à des syndicats et des organes similaires. Les pays de l'ouest méditerranéen tels que l'ES, IT, PT et les pays nordiques tels que la FI, SE, NO ont obtenu le meilleur résultat d'ensemble et pour chaque dimension. L'Europe centrale et l'Europe de l'est se rangent derrière les autres avec des lacunes substantielles en particulier en ce qui concerne les mesures et la protection.

Cadre normatif MIPEX

- Lisbonne, Conseil Européen: conclusions de la Présidence, 23 et 24 Mars 2000
- Immigration Law Practitioners' Association et Migration Policy Group, Les propositions d'Amsterdam : Directive proposée sur l'admission des migrants, (Bruxelles, 2000).

1	SE Suède	100
2=	ES Espagne	90
	PT Portugal	90
4	IT Italie	85
5	CA Canada	80
6=	CH Suisse	75
	EE Estonie	75
	BE Belgique	75
9=	NO Norvège	70
	NL Pays-Bas	70
	FI Finlande	70
	UE-15	64
12=	UK Royaume-Uni	60
	SI Slovénie	60
	MIPEX 28	58
	UE-25	56
14=	SK Slovaquie	55
	LT Lituanie	55
16=	DE Allemagne	50
	IE Irlande	50
	FR France	50
	CZ République Tchèque	50
	UE-10	45
20=	AT Autriche	45
	LU Luxembourg	45
22=	HU Hongrie	40
	GR Grèce	40
	DK Danemark	40
	CY Chypre	40
26	MT Malte	30
27	PL Pologne	25
28	LV Lettonie	20



Résultats pour les 28 pays

Regroupement familial

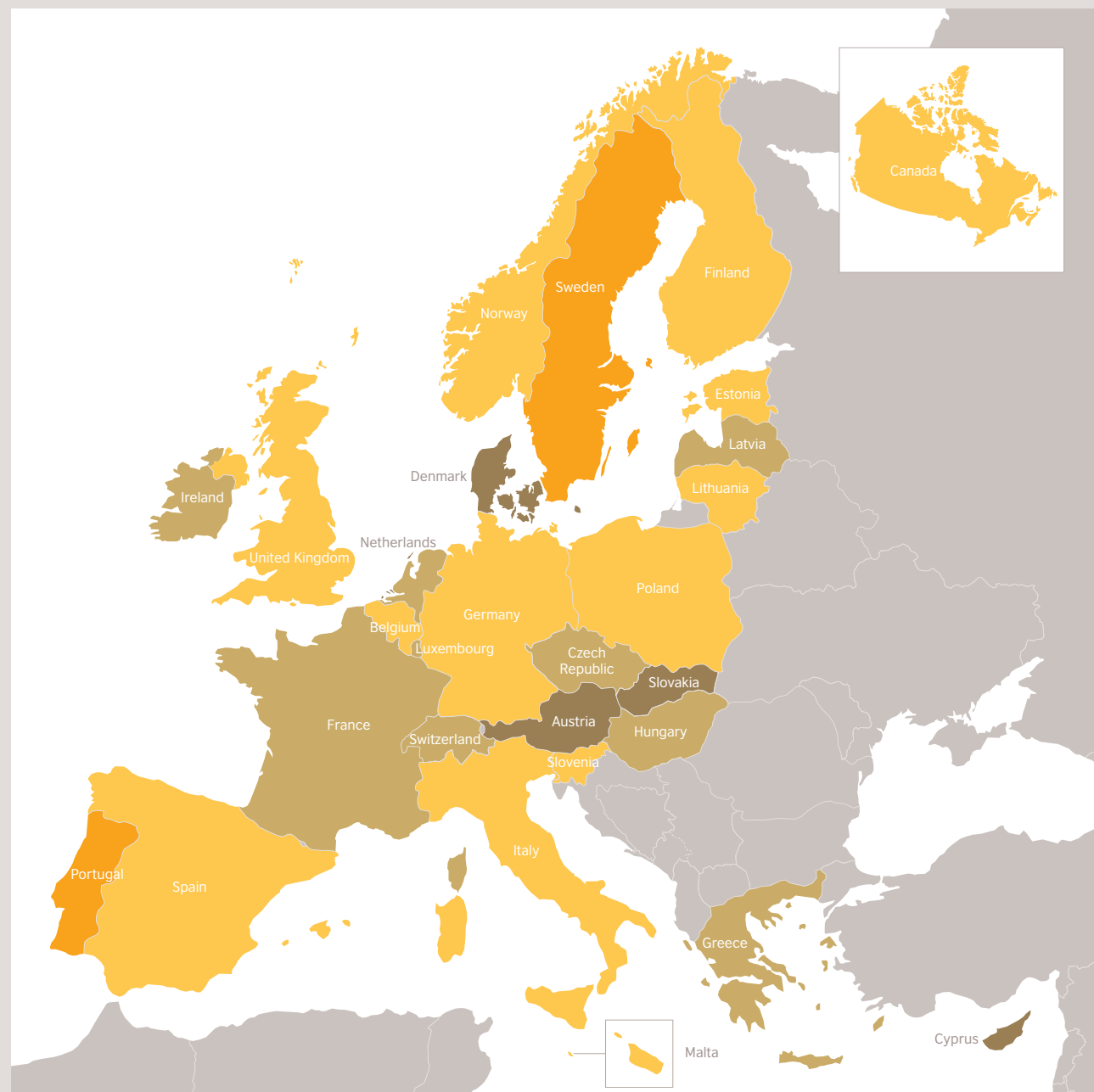
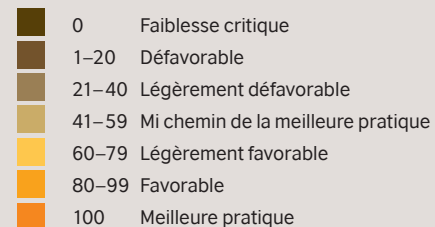
Observations

Les 28 pays du MIPEX divergent surtout sur les dispositions déterminant la durée d'attente des résidents avant d'être **admissibles** et quels membres de la famille ils ont le droit de sponsoriser. En général, les migrants ne sont pas dans l'obligation de faire des tests ou des cours de langue ou d'intégration afin d'obtenir le droit de vivre avec leur famille. Cependant, la plupart des regroupants doivent prouver qu'ils ont un emploi ou qu'ils bénéficient d'un certain revenu. Les familles ont un **statut** partiellement protégé, et disposent de **droits** légèrement favorables. Si leur demande est refusée ou leur permis retiré, la plupart disposent de garanties légales et de moyens pour faire appel. Le regroupant et les membres de sa famille disposent d'un accès égal au marché de l'emploi ou pour poursuivre leur éducation.

Cadre normatif MIPEX

- Tampere, Conseil Européen: conclusions de la Présidence, 15 et 16 Octobre 1999
- Directive relative au droit au regroupement familial, 2003/86 du 22 Septembre 2003
- Immigration Law Practitioners' Association et Migration Policy Group, Les propositions d'Amsterdam : Directive proposée sur la résidence de long durée, (Bruxelles, 2000).

1	SE Suède	92
2	PT Portugal	84
3	IT Italie	79
4	CA Canada	76
5	SI Slovénia	71
6=	LT Lituanie	68
	FI Finlande	68
8=	ES Espagne	66
	PL Pologne	66
	NO Norvège	66
	MT Malte	66
12=	UK Royaume-Uni	61
	DE Allemagne	61
	EE Estonie	61
	BE Belgique	61
16	NL Pay-Bas	59
	UE -15	59
	MIPEX 28	58
17	CZ République Tchèque	58
	UE -25	57
	UE -10	55
18=	LU Luxembourg	50
	IE Irlande	50
	HU Hongrie	50
21	FR France	45
22	CH Suisse	43
23	LV Lettonie	42
24	GR Grèce	41
25	SK Slovaquie	38
26	DK Danemark	36
27	AT Autriche	34
28	CY Chypre	32



Résultats pour les 28 pays

Résidence de longue durée

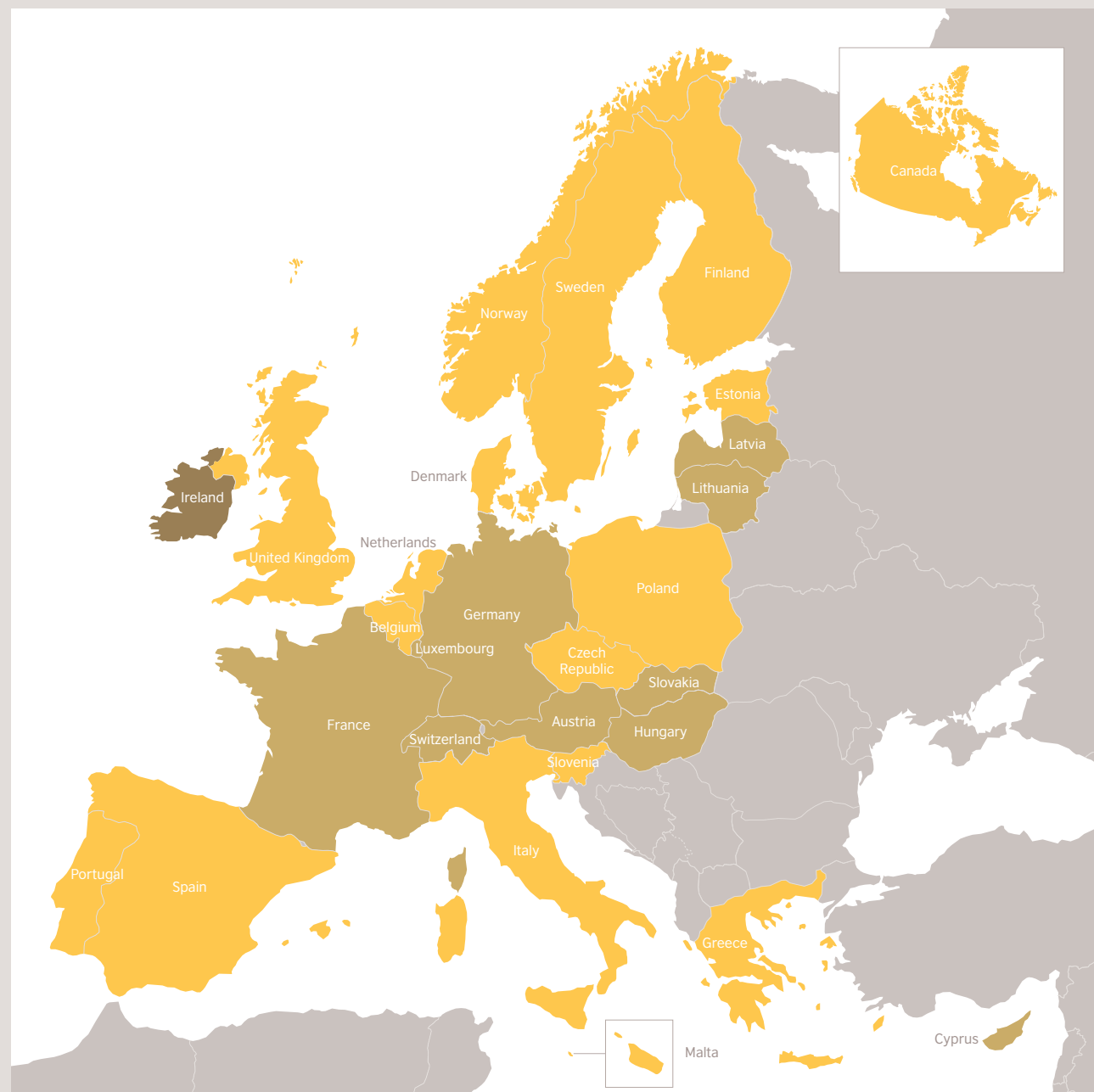
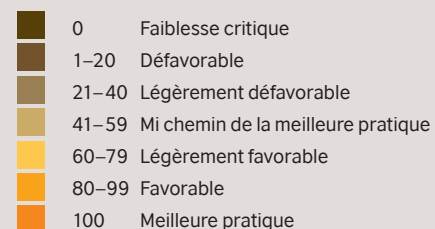
Observations

Les pays avec les politiques les plus favorables sont les pays nordiques (y compris le DK), les pays de l'ouest méditerranéen et l'UK. Le seul pays de l'UE des 10 qui figure parmi les dix premiers est la PL. Parmi l'UE des 25, l'**admissibilité** est à mi chemin de la meilleure pratique et les **droits** sont légèrement favorables. La plupart des migrants n'attendent pas plus de cinq ans pour faire une demande de permis d'une durée minimale de cinq ans. Ils disposent alors d'un accès égal aux ressortissants nationaux à la plupart des emplois, à la sécurité sociale, aux prestations sociales, à l'assurance maladie, au logement et peuvent également prendre leur retraite dans le pays. Les **conditions** et la **protection du statut** demeurent néanmoins moins favorables. Les démarches sont en moyenne de courte durée mais ceux sans emploi ou sans revenus ne seront pas pris en compte comme résidents de longue durée.

Cadre normatif MIPEX

- Tampere, Conseil Européen: conclusions de la Présidence, 15 et 16 Octobre 1999
- Directive relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, 2003/109 du 25 Novembre 2003
- Directive relative au droit des citoyens et des membres de leur famille de circuler et de résider librement sur le territoire des Etats membres, 2004/38/CE du 29 Avril 2004
- Immigration Law Practitioners' Association et Migration Policy Group, Les propositions d'Amsterdam : Directive proposée sur la residence de longue durée (Bruxelles, 2000).

1	SE Suède	76
2	BE Belgique	74
3	NO Norvège	72
4	ES Espagne	70
5=	UK Royaume-Uni	67
	PT Portugal	67
	PL Pologne	67
	IT Italie	67
	DK Danemark	67
10	NL Pays-Bas	66
11=	MT Malte	65
	FI Finlande	65
13=	SI Slovanie	63
	CZ République Tchèque	63
	UE -15	61
15	EE Estonie	61
16=	CA Canada	60
	GR Grèce	60
	MIPEX 28	60
	UE -25	59
	UE -10	57
18	AT Autriche	55
19	DE Allemagne	53
20=	CH Suisse	51
	SK Slovaquie	51
	LV Lettonie	51
23	HU Hongrie	50
24=	LU Luxembourg	48
	FR France	48
26=	CY Chypre	47
	LT Lituanie	47
28	IE Irlande	39



Résultats pour les 28 pays

Participation politique

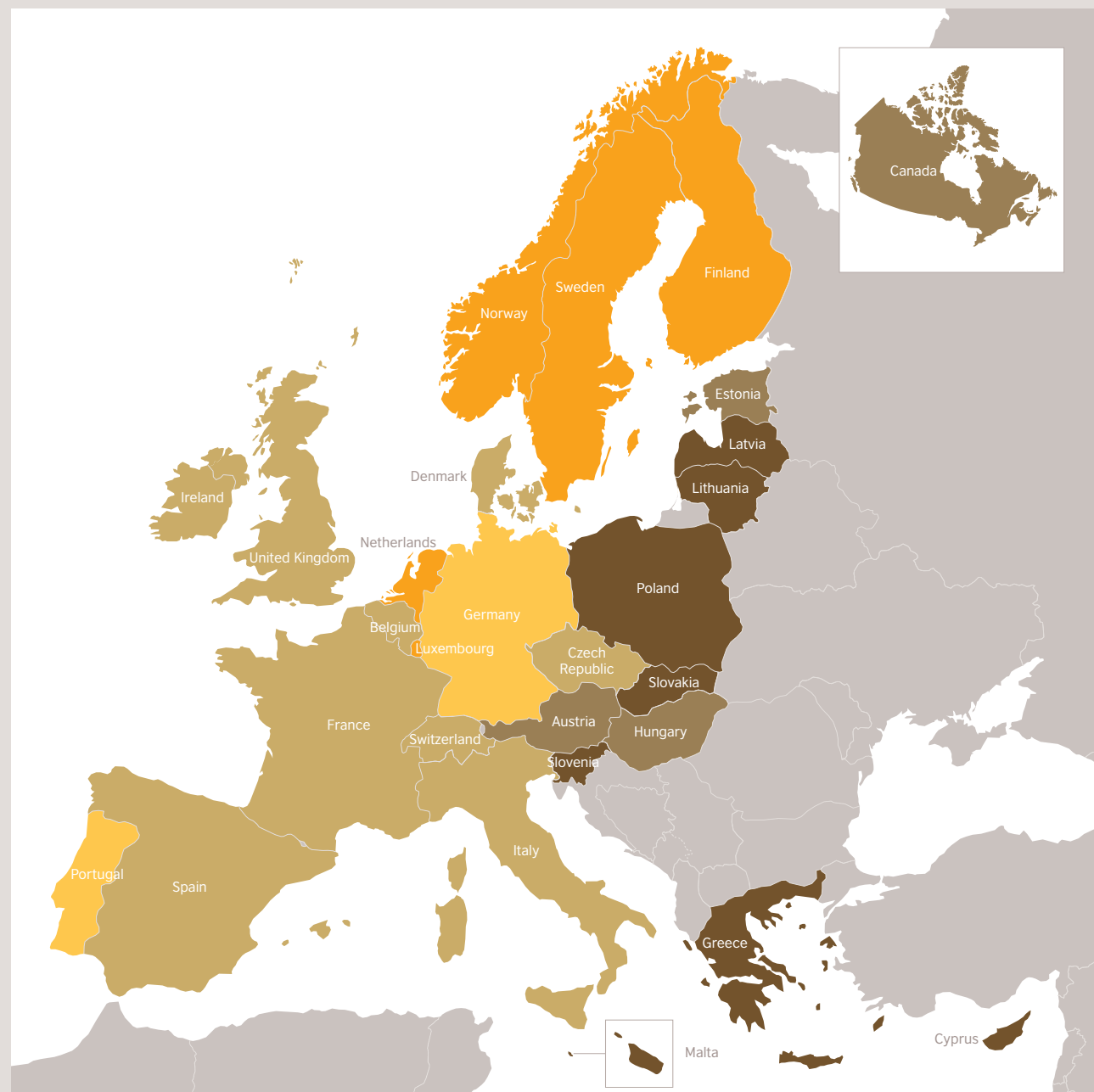
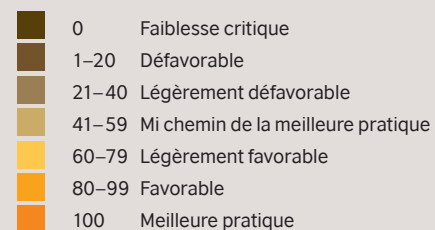
Observations

Les politiques en Europe occidentale sont en moyenne légèrement favorables, tandis que celles en GR et en Europe centrale et de l'est sont défavorables. Les 28 pays du MIPEX divergent considérablement sur la question d'accorder ou pas des **droits électoraux** aux résidents non ressortissants de l'UE. Cinq pays obtiennent la meilleure pratique (les pays nordiques et l'IE), tandis que 11 autres n'accordent pas du tout de droits électoraux et peu se situent à mi chemin. Bien que des **libertés politiques** complètes soient accordées aux migrants en Europe occidentale, quelques-unes sont refusées en CZ, EE, LV, LT, SK et SI. Les résultats les plus élevés obtenus sur les **organes consultatifs** reviennent aux pays nordiques, LU/NL, ES/PT, and IE. Les politiques largement défavorables se trouvent dans sept pays d'Europe de l'est et d'Europe centrale, CA, GR, et UK.

MIPEX normative framework

- Conseil de l'Europe, Convention sur la participation d'étrangers à la vie publique au niveau local, (Strasbourg, 1992) <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/144.htm>.
- Gsir, Sonia et Martiniello, Marco, Les structures consultatives locales pour résidents étrangers – manuel, (Conseil de l'Europe; Strasbourg, 2004).

1	SE Suède	93
2	NO Norvège	86
3	LU Luxembourg	84
4	FI Finlande	81
5	NL Pays-Bas	80
6	PT Portugal	79
7	DE Allemagne	66
	UE-15	60
8	IE Irlande	59
9	BE Belgique	57
10=	CH Suisse	55
	IT Italie	55
	DK Danemark	55
13	FR France	52
14	ES Espagne	50
15	UK Royaume-Uni	46
	MIPEX 28	46
	UE-25	43
16	CZ République Tchèque	41
17	AT Autriche	34
18	CA Canada	32
19	EE Estonie	30
20	HU Hongrie	29
	UE-10	20
21	MT Malte	19
22	CY Chypre	18
23	SI Slovénie	15
24=	SK Slovaquie	14
	PL Pologne	14
	GR Grèce	14
27	LT Lituanie	12
28	LV Lettonie	11



Résultats pour les 28 pays

Accès à la nationalité

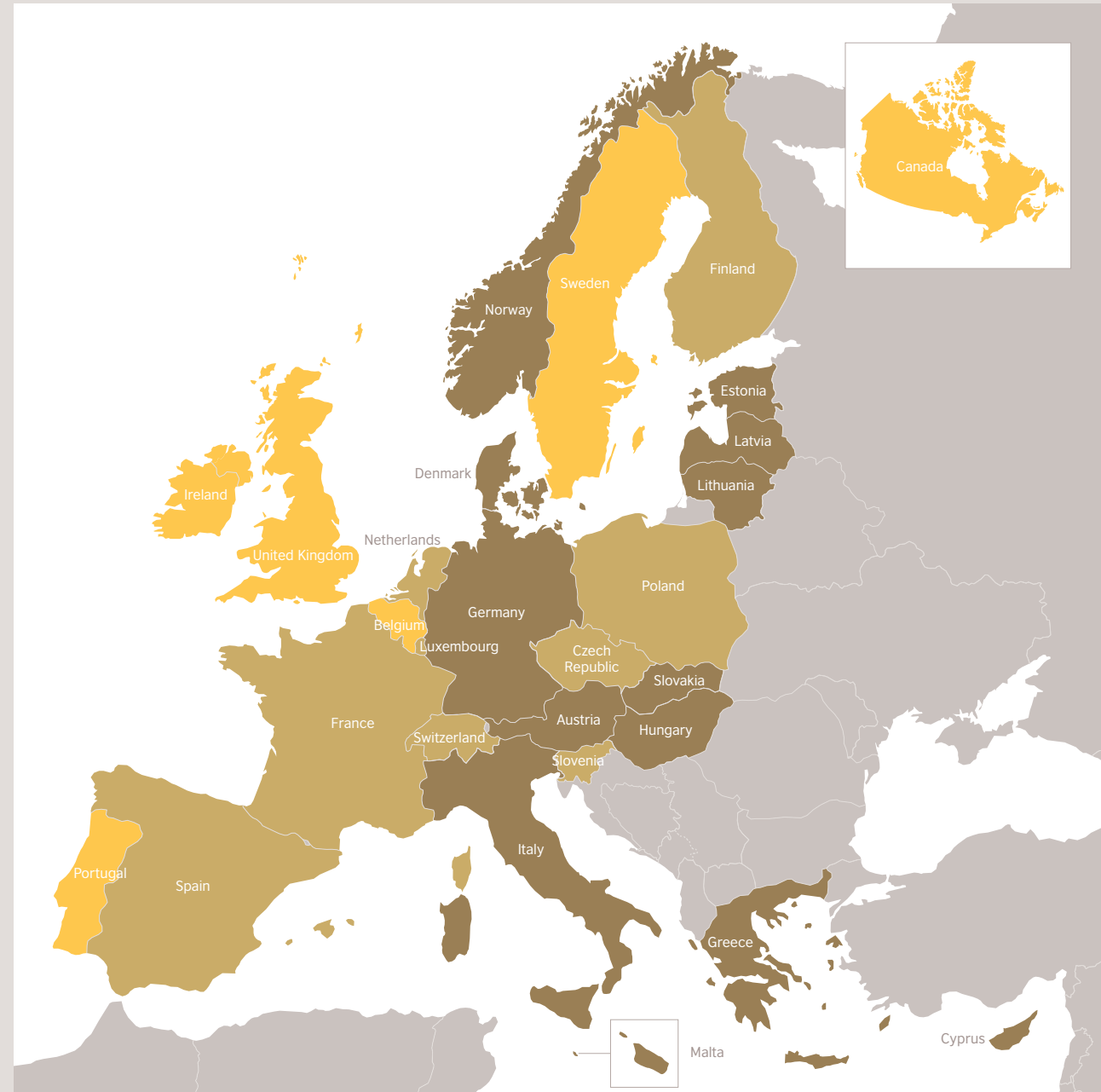
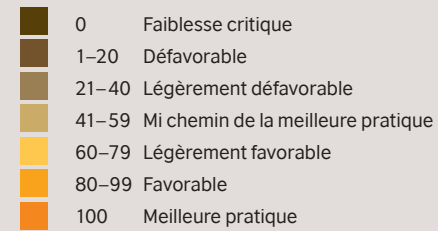
Observations

L'**admissibilité** à la nationalité présente la moyenne et le score les plus faibles des 24 dimensions. La plupart des pays ne facilitent pas la naturalisation des migrants de première génération. Les enfants nés en Europe sont souvent confrontés à des exigences supplémentaires défavorables afin de pouvoir devenir citoyens de leur pays de naissance. La plupart des serments et des cérémonies ne requièrent pas d'exigences qui puissent exclure les migrants de la participation et de l'obtention de leur nationalité. Partiellement **non protégés** par la loi, de nombreux migrants en voie de naturalisation peuvent voir leur demande refusée ou leur nationalité retirée pour plusieurs raisons sans aucune échéance. Très peu de pays octroient la **double nationalité** aux migrants.

Cadre normatif MIPEX

- Conseil de l'Europe, Convention européenne sur les nationalités, (Strasbourg, 1997) <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/166.htm>.
- Bauböck, Rainer, Ersbøll, Eva, Groenendijk, Kees, et Waldrauch, Harald, The Acquisition and Loss of Nationality in 15 EU States (Amsterdam University Press; Amsterdam, 2006).

1=	SE Suède	71
	BE Belgique	71
3	PT Portugal	69
4	CA Canada	67
5=	UK Royaume-Uni	62
	IE Irlande	62
7	FR France	54
8	NL Pays-Bas	51
9	CZ République Tchèque	50
	UE -15	48
10=	PL Pologne	45
	LU Luxembourg	45
	MIPEX 28	44
12=	FI Finlande	44
	CH Suisse	44
	UE -25	43
14=	SI Slovence	41
	ES Espagne	41
16	SK Slovaquie	40
17	NO Norvège	39
18=	LT Lituanie	38
	DE Allemagne	38
	UE -10	37
20=	HU Hongrie	36
	CY Chypre	36
22=	IT Italie	33
	DK Danemark	33
24	MT Malte	29
25	EE Estonie	26
26=	LV Lettonie	25
	GR Grèce	25
28	AT Autriche	22



Résultats pour les 28 pays

Non discrimination

Observations

Les **définitions** légales de discrimination et les **mécanismes pour les mettre en vigueur** sont légèrement favorables dans toutes l'UE des 25. De nombreux acteurs sont punis pour avoir agi de manière discriminatoire contre des migrants en raison de leur race ou origine ethnique. Pour que l'Europe puisse avancer vers la meilleure pratique, la discrimination en raison de la religion et de la nationalité devront être complètement couverts. Les ONG ne sont pas en mesure, en général, de faire un procès sans victime particulière. Les victimes sont normalement protégées contre toutes les formes de victimisation mais elles peuvent être toutefois découragées par des procédures qui peuvent durer plus d'un an. Les pays divergent considérablement sur les **domaines d'application** et les **politiques d'égalité des chances**. Les Etats ont tendance à ne pas généraliser l'égalité au sein de leurs activités.

Cadre normatif MIPEX

- Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, 2000/43 de 29 Juin 2000
- Directive relative à la création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, 2000/78 du 27 Novembre 2000
- Starting Line Group, Propositions de mesures juridiques pour lutter contre le racisme et promouvoir l'égalité des droits dans l'Union Européenne, (Bruxelles, 1998).
- Bell, Mark, Chopin, Isabelle, et Palmer, Fiona, Développement d'une législation contre les discriminations en Europe: une comparaison entre les 25 Etats membres de l'UE, (Commission Européenne; Bruxelles, 2006).

1	SE Suède	94
2	PT Portugal	87
3=	HU Hongrie	85
	CA Canada	85
5=	UK Royaume Uni	81
	NL Pays-Bas	81
	FR France	81
8	SI Slovaquie	79
9=	FI Finlande	75
	BE Belgique	75
11	IT Italie	69
	UE-15	66
12	CY Chypre	60
	MIPEX 28	59
	UE-25	58
13=	IE Irlande	58
	GR Grèce	58
15	LU Luxembourg	56
16	NO Norvège	54
17=	ES Espagne	50
	DE Allemagne	50
	UE-10	48
19	LT Lituanie	48
20	PL Pologne	46
21	SK Slovaquie	44
22	AT Autriche	42
23	MT Malte	38
24=	CH Suisse	33
	LV Lettonie	33
	DK Danemark	33
27	CZ République Tchèque	27
28	EE Estonie	23

